

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3181

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme et Bureau des congrès du Grand Lyon - Convention de participation financière pour l'exercice 2006**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Office du tourisme et Bureau des congrès du Grand Lyon a pour objet le développement des activités touristiques de l'agglomération lyonnaise en vue de contribuer à son expansion économique, sociale et culturelle. Ainsi, l'Office exerce ses activités aussi bien dans le tourisme d'agrément que dans le tourisme d'affaires.

La Communauté urbaine est membre de droit de l'association au côté de la ville de Lyon. Le soutien de la collectivité a été formalisé depuis 1997 dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel dont notamment, pour la période récente, par la convention triennale 2003 à 2005.

Cette période a permis à l'Office du tourisme de mener à bien différentes actions tant en matière de tourisme d'agrément que de tourisme d'affaires, notamment :

- la signature en novembre 2004 d'un contrat de partenariat, avec les sociétés Secil et Sepel - exploitant des deux sites du congrès de l'agglomération, destinés à la promotion des grandes manifestations sur le Grand Lyon afin de créer une nouvelle dynamique pour Lyon-destination de tourisme d'affaires,

- une meilleure connaissance des tendances et des marchés (études clientèle, benchmarking sur quinze villes de congrès),

- l'émergence d'une véritable communication : création d'une direction marketing communication, lancement en 2005 du nouveau site web - site professionnel pour la promotion du tourisme d'affaires et du tourisme d'agrément,

- l'accroissement de la fréquentation des touristes de loisirs grâce à l'utilisation du fichier clients professionnels, à des opérations de promotion,

- le développement de l'offre des services touristiques : visites guidées, développement de la gamme des forfaits séjours, progression du chiffre d'affaires de la Lyon City card.

Dans la continuité des principes énoncés dans les précédentes conventions et des priorités du plan de mandat, notamment l'importance du tourisme dans le développement économique de l'agglomération, il paraît nécessaire de poursuivre le processus de conventionnement avec l'Office du tourisme.

L'Office du tourisme connaissant des difficultés financières, l'action immédiate proposée par l'association est la mise en œuvre d'un plan de rigueur lui permettant de consolider ses fonds propres.

De fait, il paraît nécessaire, comme cela a été entrepris dans le cadre d'une autre association subventionnée par la Communauté urbaine, de procéder à une évaluation des activités conduites par l'Office du tourisme.

Cette évaluation permettra à notre collectivité de mettre au point avec l'Office du tourisme un cadre rénové de conventionnement s'appuyant sur les objectifs stratégiques de la Communauté urbaine ainsi que sur ceux proposés par l'Office du tourisme à la Communauté urbaine.

Ce cadre rénové conduira ainsi à identifier les leviers d'action et les résultats attendus, à formaliser les moyens affectés à la poursuite des objectifs et les réalisations attendues. Il conviendra également de définir les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation et de révision des actions entreprises.

Dans cette attente, la convention proposée organise le soutien financier de la Communauté urbaine à l'Office du tourisme pour l'exercice 2006.

Cette convention décline les axes du programme d'activités que l'association se propose de développer et auxquels la Communauté urbaine souscrit :

- l'accueil des touristes à Lyon : le pavillon d'accueil va être réorganisé afin de se recentrer sur sa mission d'accueil, d'information et d'orientation. Il continuera de proposer les services et produits déjà développés : City card, centrale de réservations hôtelière, visites guidées. L'offre touristique de l'agglomération sera mieux mise en valeur à la fois dans la boutique et sur le site internet,

- la promotion de Lyon comme destination du tourisme d'agrément : L'Office du tourisme envisage de se positionner comme un outil de promotion de l'agglomération au service des institutions culturelles lyonnaises,

- le développement du tourisme d'affaires : L'équipe du Bureau des congrès souhaite démarcher en priorité le marché associatif, avec un objectif de concrétisation de 50 % des dossiers déposés. Le contrat de partenariat Grandes Manifestations devra se poursuivre durant les années à venir. Il comprend les actions de prospection sur les marchés d'Europe du Nord et de Grande-Bretagne, menées par les deux chargés de développement récemment recrutés, et la mise en œuvre d'une démarche complète de marketing et communication sur le tourisme d'affaires,

- la communication et le marketing : Le site internet et les dossiers de presse seront traduits en sept langues. L'Office du tourisme souhaite engager une rationalisation de ces opérations et diminuer leur coût par réduction du volume des éditions papier.

Une subvention de 1 048 000 € dont 363 000 € consacrés au contrat Grandes Manifestations est inscrite au budget primitif de la Communauté urbaine pour l'exercice 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer avec l'Office du tourisme et Bureau des congrès du Grand Lyon, une convention de soutien financier pour l'exercice 2006.

2° - Prend acte du programme d'activités 2006 de l'Association.

3° - La dépense relative à l'exercice 2006, soit une subvention de 1 048 000 € dont 363 000 € consacrés au contrat Grandes Manifestations, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,